

Pour quels travaux ?



Rénovation énergétique

Isolation, menuiseries extérieures, ventilation, système de chauffage, etc.



Adaptation des logements au vieillissement et au handicap

Remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, barre d'appui, rehaussement de cuvette.



Rénovation globale

Mise aux normes globales : gros œuvre, électricité, plomberie, isolation, chauffage, sanitaire, etc.



Rénovation des façades sur Lys-Haut-Layon et Maulévrier

Peinture, piquage complet et enduit à la chaux, restauration de la maçonnerie en pierre de taille, devanture et enseigne.

En savoir plus ...



Agence de Cholet :

83 avenue Léon Gambetta
49300 CHOLET

02 59 10 12 34

opah.choletais@anjouloireterritoire.fr

Permanence sur rendez-vous :

de 9h30 à 12h et 14h à 16h

3 lieux de permanences :

- Mairie de Lys-Haut-Layon :
1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois
- Mairie du May-sur-Èvre :
2^{ème} vendredi de chaque mois
- Mairie de Maulévrier :
3^{ème} vendredi de chaque mois

Animateurs de l'OPAH-RU



Partenaires financiers



DES AIDES IMPORTANTES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain



L'OPAH-RU, c'est quoi ?

Un service gratuit et personnalisé :

- Visite du logement et diagnostics.
- Programme de travaux.
- Plan de financement.
- Simulation de loyer.
- Solution de relogement.

Une enveloppe d'aide aux travaux :

1,8 millions d'€ sur 5 ans pour la rénovation de 115 logements.

Quels objectifs ?



- Améliorer la performance énergétique des logements.
- Adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.
- Réhabiliter les logements les plus dégradés.
- Réduire le nombre de logements vacants.

Pour qui ?



- Propriétaires occupants et accédants à la propriété.
- Propriétaires bailleurs.
- Les syndicats de copropriétaires.
- Les locataires (avec l'accord du propriétaire).

Quel périmètre ?



14 communes - 20 centres-bourgs

- Bégrolles-en-Mauges
- Cernusson
- Coron
- La Fosse-de-Tigné (Lys-Haut-Layon)
- La Plaine
- La Tessoualle
- Le May-sur-Evre
- Les Cerqueux-sous-Passavant (Lys-Haut-Layon)
- Maulévrier
- Montilliers
- Nuaillé
- Nueil-sur-Layon (Lys-Haut-Layon)
- Passavant-sur-Layon
- Saint-Paul-du-Bois
- Somloire
- Tigné (Lys-Haut-Layon)
- Tancoigné (Lys-Haut-Layon)
- Trémont (Lys-Haut-Layon)
- Vezins
- Vihiers/Le Voide/Saint-Hilaire-du-Bois (Lys-Haut-Layon)

À retenir



- Le logement doit avoir plus de 15 ans pour les aides pour les aides Agglomération du Choletais et Agence Nationale de l'Habitat (Anah).
- Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention.
- Les travaux doivent être réalisés intégralement par des professionnels et sont conditionnés à l'obtention des autorisations administratives nécessaires (déclaration de travaux, permis de construire).
- Le label RGE est obligatoire pour les travaux d'économies d'énergie.

Comment ?

1

Prise de contact avec Alter Public et vérification de l'éligibilité.

2

Visite technique du logement avec rapport, proposant des travaux et un plan de financement.

Choix des travaux et des artisans par le propriétaire.

3

Dépôt des demandes d'autorisation et de financement.

4

Réception des autorisations et accord de financement. Démarrage des travaux par les artisans.

5

Contrôle des travaux et versement des subventions.